

La statistique dans la cité n° 26 - octobre 2021

Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »

Sommaire du n°26 – octobre 2021

Éditorial

Méthodes :

- *Comment élaborer un modèle de prévision de la demande dans le cas d'un marché totalement nouveau ? L'exemple du tourisme suburbital*

Outils :

- *Report des enquêtes annuelles de recensement en 2021*

Vie des institutions :

- *Comment la loi européenne sur les données peut-elle aider la statistique publique ?*

Feuilleton HDH :

- *Du côté des données de santé*

Anniversaires :

- *Un anniversaire qu'on aurait aimé ne pas célébrer !
Celui du harcèlement juridique subi par Andreas Georgiou*

Humour

Humeur

Notes de lecture :

- *Le rapport d'activité 2020 de l'Insee est paru le 19 juillet 2021*
- *La sixième livraison du Courrier des statistiques est parue le 8 juillet 2021*

Annonces :

- *La BNSP, Bibliothèque Numérique de la Statistique Publique, est accessible depuis le 21 septembre 2021*
- *Une émission consacrée à René Carmille sera diffusée sur la chaîne parlementaire LCP le 6 novembre 2021*
- *Les 14e Journées de méthodologie statistique (JMS) sont organisées dans la deuxième quinzaine de mars 2022*
- *La 18e Conférence de l'association Internationale pour la statistique officielle (IAOS) se tiendra à Cracovie du 26 au 28 avril 2022*

Vie du groupe SEP :

- *Démarrage de la saison 2021 – 2022 des Cafés de la statistique*
- *Organisation du bureau du Groupe*

Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))

Éditorial

La statistique dans la cité reprend sa diffusion bimestrielle après l'interruption des mois d'été. Bien que la pandémie de la Covid19 semble régresser à l'heure où ces lignes sont écrites, les débats qu'elle suscite entre politiques, responsables de la santé publique, et société civile au sens large restent vifs et s'articulent souvent autour de thèmes fondamentaux pour notre profession que sont la production, la diffusion et l'utilisation de données chiffrées.

Il est parfois difficile de séparer le bon grain de l'ivraie dans ces débats. A preuve le slogan qui vient conclure une annonce que le ministère des solidarités et de la santé diffuse à loisir depuis août sur les chaînes de la radio et de la télévision publique aux heures de grande écoute : *On peut débattre de tout, sauf des chiffres*. Certes, l'auteur de ce slogan et le réalisateur de cette annonce ont voulu argumenter en faveur de la vaccination contre la Covid19 et on ne saurait leur reprocher leur intention : si on regarde quelle était la situation il y a encore quelques semaines dans le sud-est de la France et surtout dans les DOM, il est hors de doute qu'il existe une forte corrélation entre les taux d'incidence de la pandémie et le nombre de personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin.

Mais l'enfer est pavé, on le sait, de bonnes intentions ! Et ce serait en effet une très grave erreur que de donner à penser que le chiffre, quel qu'il soit, est forcément une vérité première et qu'il faut le prendre pour argent comptant sans le discuter. La démarche statisticienne vise bien au contraire à contrecarrer la « dictature du chiffre », que ce soit au moment de l'élaboration des programmes d'investigation statistique qui doivent répondre à des critères d'utilisation pratique, ou encore au moment du traitement des données recueillies qui doit se faire selon des critères uniquement scientifiques, au moment de l'analyse de ces chiffres et enfin de leur diffusion qui doit les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique. À chacune de ces étapes, transparence et concertation entre tous les acteurs, analyse et examen de la pertinence des chiffres sont indispensables. Bref, il est au contraire important de débattre des chiffres. *La Statistique dans la cité* reste attentive à ce que les débats autour du chiffre restent à l'ordre du jour.

Outre quelques articles d'actualité, ce numéro comporte notamment la suite de deux feuilletons que ses lecteurs connaissent bien : les péripéties du Système national des données de santé (le désormais célèbre *Heath Data Hub* ou HDH) et le harcèlement judiciaire que subit Andreas Georgiou depuis maintenant dix années. Parmi les annonces, on notera la diffusion sur la chaîne parlementaire d'un document sur René Carmille qui pourrait donner lieu à un débat en raison des zones d'ombre qui ont pu entourer le rôle du système statistique français pendant la période de l'Occupation : le prochain numéro de *La statistique dans la cité* reviendra sans doute sur ce documentaire. Enfin, on trouvera aussi un billet d'humeur ainsi qu'un billet d'humour, comme cela a pu être le cas dans de précédentes livraisons de l'infolettre.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions à la lecture de ce numéro en nous écrivant : sep@sfds.asso.fr

Méthodes

Comment élaborer un modèle de prévision de la demande dans le cas d'un marché totalement nouveau ? L'exemple du tourisme suborbital

L'industrie du tourisme suborbital, qui consiste à faire profiter des touristes fortunés de trois minutes d'apesanteur à environ 100 km d'altitude (à ne pas confondre avec le tourisme spatial, qui suppose d'aller dans l'espace et coûte beaucoup plus cher) a fait ses premiers pas cet été : Richard Branson et Jeff Bezos ont effectué, en y participant eux-mêmes, le premier vol de leurs opérations respectives dans le domaine.

Développer une activité de tourisme suborbital coûte plusieurs milliards d'euros. Une entreprise bien gérée ne se lance pas dans ce type d'investissements sans d'abord vérifier qu'il peut être amorti par une demande suffisante. L'entreprise multinationale EADS ⁽¹⁾ (European Aeronautic Defence and Space company), s'interrogeant sur une possible diversification de ses activités, avait cherché, il y a une dizaine d'années, à estimer le nombre de voyageurs intéressés par un voyage aux limites de l'atmosphère et prêts à payer 250 000 dollars, une fois que la sécurité d'un tel vol serait suffisamment garantie.

La méthodologie de cette étude avait été présentée au deuxième symposium sur le *Private Human Access to Space* à Arcachon en mai 2011.

La principale difficulté est qu'il s'agit là d'un marché nouveau, sans aucune référence à laquelle se raccrocher. La prévision de parts de marché combine en général des données collectées à l'instant t avec une base de données qui permet d'asseoir la prévision. Dans le domaine politique, les instituts de sondage demandent aux interviewés leur vote aux élections précédentes, et recalent l'échantillon sur les votes passés réels. Quand il s'agit d'estimer les ventes d'un nouveau produit, Bases, le département de Nielsen utilise sa vaste base de données pour relier l'intention d'achat déclarée au comportement réel d'achat.

Une base combinant historique des comportements et de résultats d'études est nécessaire car le déclaratif des interviewés ne reflète pas toujours ce qu'ils feraient dans la réalité. D'où la nécessité d'observer, sur une multitude de lancements de produits différents, la différence entre l'intention et le comportement réel, pour en déduire comment l'intention déclarée va se traduire en véritable achat pour des produits connexes.

Mais quid des produits entièrement nouveaux, comme le tourisme suborbital ? Pas de base de données, pas de produit similaire lancé auparavant. Il a fallu imaginer une méthode ad hoc. Les principes qui la sous-tendent ne surprendront pas les spécialistes de la prévision de marché : interviewé placé en situation de choix entre différentes possibilités, batterie de questions d'attitudes, analyse du comportement passé en termes de dépenses en produits de luxe et loisirs très haut de gamme de la population ciblée. Et bien sûr, estimation de différents modèles sous différentes hypothèses (plus de 80), la prévision finale étant la moyenne de toutes les prévisions réalisées.

La population cible est très riche. On peut tester la crédibilité de la prévision en se basant sur les chiffres du [World Wealth Report](#), qui s'intéresse aux individus qui possèdent au moins 1 million de dollars en dehors de leur résidence principale. En 2020, il y en avait un peu plus de 20 millions. Si 0,1 % d'entre eux se décidaient pour le ticket à 250 000 dollars, cela fait 20 000 touristes suborbitaux. Largement de quoi couvrir les milliards d'investissement prévus sur une période raisonnable.

L'étude citée se penchait aussi sur les motivations des astronautes en herbe et sur les barrières éventuelles. La sécurité des vols en était une, bien sûr. Beaucoup plus pour les européens que pour les américains ou les chinois (biais du déclaratif ?). EADS avait aussi testé les possibles réticences environnementales : aucun effet significatif perceptible à l'époque.

(1) EADS a pris le nom de Airbus Group en 2014.

Outils

Report des enquêtes annuelles de recensement en 2021

Depuis 2004, le recensement de la population a lieu chaque année. Les opérations sur le terrain se déroulent en mars et avril. Ces enquêtes de recensement concernent chaque année 8 % des logements dans les communes d'au moins 10 000 habitants, et la totalité du territoire communal dans un cinquième des petites communes (moins de 10 000 habitants). Un roulement de ces enquêtes sur cinq ans permet notamment, avec l'apport d'informations extérieures (fiscales, principalement), de calculer chaque année la population totale de chaque commune. Ce processus est fixé par une [loi du 27 février 2002](#) et ses décrets d'application.

En 2021, en raison de la situation sanitaire et du confinement partiel qu'elle a entraîné, il n'a pas été possible d'effectuer ces enquêtes de recensement. Une [loi du 31 mai 2021](#) a pris acte de cette situation et a permis le calcul de la population des communes, non plus sur un roulement de cinq ans, mais de six ans. La publication de cette loi autorise donc la production des populations légales de fin d'année grâce à une méthode adaptée à ces nouvelles circonstances.

Vie des institutions

Comment la loi européenne sur les données peut-elle aider la statistique publique ?

La Commission européenne souhaite garantir une juste répartition de la valeur découlant de l'utilisation des données entre les entreprises, les consommateurs et les organismes publics responsables. Elle a mis en route un projet législatif, parfois dénommé «loi sur les données» (Data Act), qui vise à faciliter l'accès aux données et leur utilisation, notamment d'entreprise à entreprise et

entre les entreprises et les administrations publiques. Son objectif est de trouver un juste équilibre entre les droits d'accès aux données et les incitations à investir dans les données, sans modifier les règles actuelles en matière de protection des données.

Dans le cadre de la préparation de ce texte, la Commission entend recueillir les avis des parties prenantes concernées : autorités publiques des États membres, établissements universitaires, associations professionnelles, entreprises, associations de consommateurs, ONG, syndicats et citoyens. Elle a lancé une consultation le 3 juin 2021, qui s'est achevée le 3 septembre 2021. Les avis ainsi recueillis contribueront à l'élaboration de l'acte législatif sur les données.

Pour sa part, le système statistique européen a préparé un « position paper » qui a pour objectif de faire prendre en compte les besoins des statistiques publiques dans ce « Data Act ». Ce document cite plusieurs domaines où les données privées peuvent aider à améliorer les statistiques existantes et à en produire de nouvelles : données de caisse, de téléphonie mobile, consommation d'énergie, paiements par cartes de crédit, données de comptes bancaires, etc. Dans ce document, les avis de toutes les autorités statistiques nationales ainsi que ceux des chercheurs, et pas seulement des instituts nationaux de statistiques (INS), ont été pris en compte.

Feuilleton HDH

Du côté des données de santé

La Cnil a autorisé en juillet dernier un « traitement » de données de santé qui est sans doute le plus important à ce jour en France par la quantité des données concernées, soit la quasi-totalité des données françaises du système national des données de santé (SNDS) de 2008 à 2018. Rappelons que ce « SNDS historique » (loi de janvier 2016) comprend les données de l'assurance maladie, dont 1,3 milliard de feuilles de soins et plus de 16 millions de résumés d'hospitalisation, par an : il est aujourd'hui la base principale du SNDS élargi créé par la [loi du 24 juillet 2019](#) et son [décret d'application du 29 juin 2021](#) (le nouveau SNDS, dit aussi Health Data Hub ou HDH, inclut aussi des dossiers médicaux et hospitaliers ainsi que des données notamment d'enquêtes).

Le projet est piloté par Philippe Choné, Francis Kramarz et Martin Monziols du Crest (Centre de recherche en économie et statistique associant l'École Polytechnique et l'Ensaë). Une autorisation a été accordée pour cinq ans au Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (Genes), auquel appartient le Crest, pour une étude qui doit associer plusieurs équipes de chercheurs et porter notamment sur l'allocation des patients entre les prestataires de soins, sa structuration et son évolution.

C'est la première fois à notre connaissance qu'une masse aussi importante de données du SNDS « sort » de la Cnam qui en avait seule la responsabilité jusqu'au nouveau décret de juin 2021. La complexité et la taille de la base impliqueront de parfaire le dictionnaire des données et d'adopter un mode de stockage adapté aux données massives et à l'apprentissage automatique.

Les données, pseudonymisées et protégées, seront hébergées et traitées sur les serveurs du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) qui sert déjà de [prestataire à un grand nombre de traitements de données de santé](#) et que son architecture, déjà homologuée au référentiel de sécurité des données de santé, ne nécessite pas une homologation supplémentaire des infrastructures locales des différentes institutions. Elle a ainsi permis de simplifier les démarches à réaliser sur les aspects sécurité par les chercheurs auprès de la Cnil.

À l'heure où le gouvernement cherche un remplaçant à Microsoft Azure pour héberger les données du HDH, gageons que la performance du CASD sera observée de près.

Anniversaires

Un anniversaire qu'on aurait aimé ne pas célébrer ! Celui du harcèlement juridique subi par Andreas Georgiou

C'est en effet il y a dix ans, le 19 septembre 2011, qu'un procureur grec pour les crimes et délits économiques a mis en examen pour la première fois Andreas Georgiou qui avait été nommé un peu plus d'un an auparavant président d'Elstat, le bureau grec de statistiques. Et ce n'est toujours pas terminé ! *La statistique dans la cité* a régulièrement fait part ⁽²⁾ de ce feuilleton juridique et du harcèlement qu'Andreas Georgiou subit depuis dix ans. Le numéro 24 d'avril dernier faisait état du dernier avatar de ce feuilleton, le rejet par une cour d'appel de son recours dans le cadre d'une

procédure civile pour calomnie envers Nicolas Stroblos, l'ancien directeur des comptes nationaux de la statistique grecque de 2006 à 2010 ; cette procédure avait été engagée parce que, à l'occasion d'une autre procédure, Andreas Georgiou avait « osé » invoquer les nombreuses manipulations des statistiques des finances publiques par ses prédécesseurs entre 2004 et 2009, manipulations largement reconnues depuis par la communauté statistique et notamment par Eurostat !

Depuis ce rejet, Andreas Georgiou a fait un recours devant la Cour suprême qui a indiqué qu'elle se prononcerait le 16 janvier 2023 (oui vous lisez bien 2023 !), mais, nonobstant ce recours, Nicolaos Stroblos a demandé l'exécution immédiate du jugement de la cour d'appel, soit le paiement d'environ 18 500 € de dommages et intérêts et la publication immédiate de la condamnation avec une astreinte de 200 € par jour en cas de retard. Comme Andreas Georgiou n'avait pas procédé à ces actions en attendant le jugement de son recours par la Cour suprême, le demandeur avait obtenu d'une juridiction inférieure le feu vert pour faire procéder à la confiscation de tous ses biens, et en particulier un appartement à Athènes où loge sa mère. Seule lueur d'espoir dans le cauchemar que vit Andreas Georgiou, le 16 septembre, la Cour suprême lui a accordé une injonction ⁽³⁾ temporaire, jusqu'au 11 octobre, contre l'exécution immédiate du jugement d'appel, date à laquelle elle examinera la demande de prorogation de cette injonction jusqu'à la décision qu'elle prendra le 16 janvier 2023.

On ne peut que rappeler la conclusion de l'article publié dans *La statistique dans la cité* d'avril dernier : la communauté statistique internationale se doit de poursuivre son soutien à Andreas Georgiou afin de défendre l'intégrité de la statistique publique.

(2) Voir les numéros 6 (octobre 2017), 10 (juin 2018), 11 (octobre 2018), 14 (avril 2019), 17 (décembre 2019) et 24 (avril 2021). Ces numéros sont accessibles dans les pages du groupe Statistique et enjeux publics sur le site de la SFdS.

(3) En droit, le mot "injonction" est un ordre du juge adressé à une partie au procès, de faire ou de s'abstenir de faire quelque chose.

Humour

La détermination de la profession de l'interviewé dans les enquêtes, et tout particulièrement dans les recensements, est un des problèmes les plus complexes de la collecte et du traitement des données. Dans le questionnaire du recensement français de la population, plusieurs questions fermées et une question ouverte y sont consacrées : le répondant doit indiquer le plus clairement possible sa profession principale et tout cela est codifié ensuite. C'est la combinaison de cette codification et des réponses aux questions fermées qui permet de déterminer précisément la profession de l'interviewé.

Or, cette détermination dépend largement des représentations culturelles de l'époque où elle est réalisée. On en trouve un exemple intéressant dans les recensements français de la population au XIXe siècle. L'Insee a eu la bonne idée de mettre en ligne les résultats de ces recensements qui n'étaient auparavant disponibles que sous forme de microfilms à sa bibliothèque.

Le recensement de 1856 compte ainsi le nombre de « filles publiques ». Comme le dit délicatement l'Insee, « les intitulés des variables sont ceux qui figuraient dans les publications d'origine dont les données ont été tirées. On peut penser que pour certains d'entre eux, la formulation serait différente aujourd'hui ». Il est vrai qu'une autre colonne compte les « idiots et crétins ». On apprend ainsi qu'il y avait, en 1856, 14 098 filles publiques de sexe féminin, mais aussi 315 de sexe masculin. En 1872 en revanche, une fois l'ordre républicain restauré, les filles publiques sont un peu moins nombreuses (11 875) et, surtout, ne sont plus que du sexe féminin. Il n'est pas dit où sont passés les 315 « hommes publics ».

La Troisième République vertueuse n'est pas seulement passée de Jacques Offenbach à Vincent d'Indy. Elle imprime sa marque dans tout ce qu'elle fait, y compris dans les tableaux de la [Statistique Générale de la France](#).

Humeur

Une journaliste d'une radio périphérique a annoncé, dans les bulletins d'informations du mardi 14 septembre, que « la Banque de France prévoit une croissance du PIB de 6,3 % en 2021 et est donc plus optimiste que le gouvernement ; en effet (disait-elle) l'Insee prévoit une croissance de 6,0 % ». Les prévisions de l'Insee seraient-elles devenues les prévisions officielles du gouvernement ? En fait, 6,0 % est bien la prévision du gouvernement, l'Insee tablant plutôt sur une croissance de 6,25 % très

proche de la prévision de la Banque de France (les chiffres cités dans ce billet sont ceux annoncés à la date du 14 septembre).

Notes de lecture

Le rapport d'activité 2020 de l'Insee est paru le 19 juillet 2021

Ce rapport comprend notamment un cahier spécial de dix pages décrivant comment le service statistique public a su s'adapter à la situation créée par la pandémie de la Covid-19 dans un contexte où le besoin de disposer de statistiques fiables et rapides s'est révélé plus impérieux que jamais et a pu éclairer les débats sur la crise sanitaire. Ce rapport est [accessible sur le site de l'Insee](#).

La sixième livraison du Courrier des statistiques est parue le 8 juillet 2021

Le *Courrier des statistiques*, revue semestrielle éditée par l'Insee, a célébré cet été le troisième anniversaire de sa version numérique. C'est en effet en 2018 que l'Insee, ayant constaté que cette revue, dont la parution avait été interrompue en 2011, répondait en fait à un besoin réel, avait pris la décision de la relancer sous la forme d'une revue numérique, disponible gratuitement sur son site internet ⁽⁴⁾.

Dans la sixième livraison de cette revue, on trouve notamment un dossier sur les innovations intervenues dans l'enquête emploi et les motivations de cette réforme (harmonisation européenne, adaptation aux nouvelles formes d'emploi, ...); ce numéro présente deux fichiers utilisables par les chercheurs, Fideli, fichier démographique sur les logements et les individus permettant l'intégration des sources fiscales dans les données sociales, et le RGCU, répertoire de gestion des carrières unique, base de données sur les carrières professionnelles, ainsi qu'une méthode d'appariement de fichiers sans identifiant commun développée par le service statistique du ministère de l'éducation nationale; il propose enfin une réflexion sur la concertation entre producteurs et utilisateurs organisée par le Cnis. Ce numéro est [accessible sur le site de l'Insee](#).

(4) Le n° 9 (avril 2018) de *La statistique dans la cité* s'était réjoui de cette décision.

Annonces

La BNSP, Bibliothèque Numérique de la Statistique Publique, est accessible depuis le 21 septembre 2021

Le 21 septembre 2021, l'Insee a lancé la [Bibliothèque numérique de la statistique publique \(BNSP\)](#), qui vient rejoindre la [communauté « Gallica marque blanche »](#), dispositif proposé par la Bibliothèque nationale de France (BnF). La BNSP a pour objectif de collecter, conserver et mettre à disposition l'ensemble des publications du Service Statistique Public, de publier des données officielles et des études qui alimentent le débat public selon différentes échelles territoriales en France. Elle permet également d'accéder aux statistiques européennes et internationales. Elle rassemble des collections complètes, en récupérant les dernières publications mises à disposition sur les sites de ses partenaires et en numérisant les plus anciennes, afin de proposer de larges collections sur de longues périodes. Elle compte plus de 38 000 documents, du XIXe siècle à nos jours.

La BNSP regroupe les publications nationales et régionales de l'Insee, des services statistiques ministériels et du Cnis, ainsi que les numérisations de collections conservées à la [Bibliothèque de l'Insee Alain Desrosières](#) et les numérisations ou versions numériques d'ouvrages et de publications de [Gallica](#), la bibliothèque numérique de la BnF.

Une émission consacrée à René Carmille sera diffusée sur la chaîne parlementaire LCP le 6 novembre 2021

Le 6 novembre 2021 à 21 h, l'association *Tournez S'il Vous Plaît* et *Public Sénat* présenteront sur la chaîne parlementaire LCP un documentaire préparé par Youssr Youssef, étudiante à l'école de journalisme de Sciences-Po Paris et à l'Ensaeyoussef; elle a réalisé ce travail en tant que lauréate en 2020 de la bourse *Graine de doc* qui a pour objectif de repérer les nouveaux talents du documentaire et de leur permettre de réaliser leur premier film. Youssr Youssef y propose un regard personnel sur l'histoire de René Carmille.

René Carmille était polytechnicien (promotion 1906), contrôleur général des armées, et pionnier de la mécanographie (les machines à cartes perforées...) et de ses possibilités d'applications dans les entreprises et dans les administrations. Après l'armistice de 1940, il a pu prolonger les travaux entamés au sein du *Contrôle de l'Administration de l'Armée* (définition d'un numéro matricule à 12 chiffres attribué aux recrues) en créant le *Service de la Démographie* chargé de la gestion d'un numéro à 13 chiffres cette fois (afin d'ajouter les personnes de sexe féminin à ces archives) qui deviendra en 1946 le NIR, numéro d'identification au Répertoire national des personnes physiques (RNIPP), plus connu sous le nom de numéro de sécurité sociale. En 1941, ce service fusionnera avec la [Statistique Générale de la France](#) (SGF créée en 1833) pour devenir le *Service National des Statistiques* dont René Carmille fut nommé directeur général. Le SNS fut l'un des services intégrés dans l'Insee créé par les articles 32 et 33 de la [loi du 27 avril 1946](#). Il était membre du réseau de résistance Marco Polo ; arrêté à Lyon en février 1944, il est déporté à Dachau par un des tout derniers convois et il y décède en janvier 1945.

En raison des zones d'ombre qui ont pu entourer le rôle du système statistique français pendant la période de l'Occupation, notamment en raison de l'existence de ce répertoire (et des codes réservés aux populations dites à l'époque « indigènes » et aux juifs), une [mission d'analyse historique sur le système statistique français de 1940 à 1945](#) avait été confiée en 1988 par le directeur général de l'Insee aux historiens Jean-Pierre Azéma et Béatrice Touchelay et à un inspecteur général de l'Insee honoraire, Raymond Lévy-Bruhl. Leur rapport a été rendu public en 1998.

Les 14e Journées de méthodologie statistique (JMS) sont organisées dans la deuxième quinzaine de mars 2022

Créées à l'initiative de Jean-Claude DEVILLE, avec la collaboration de Dominique LADIRAY et Olivier SAUTORY, et organisées depuis 1991 par l'Insee, les [Journées de méthodologie statistique](#) permettent de faire connaître des travaux novateurs et d'en assurer la diffusion, mais elles ont aussi une ambition pédagogique : un de leurs objectifs est que les auditeurs trouvent matière dans leurs propres travaux à mettre en œuvre les techniques exposées. Elles s'adressent à un public diversifié, au sein du Service statistique public ou à sa périphérie, au monde de l'enseignement et de la recherche, au secteur privé, ainsi qu'aux collègues statisticiens de l'étranger. Elles sont devenues au fil du temps un lieu d'échanges très apprécié.

La 18e Conférence de l'association Internationale pour la statistique officielle (IAOS) se tiendra à Cracovie du 26 au 28 avril 2022

L'association internationale pour la statistique officielle (IAOS – International Association for Official Statistics) est une des associations de la famille de l'Institut international de statistique (ISI – [International Statistical Institute](#)). Elle organise notamment des conférences biennales qui rassemblent, au delà de la communauté statistique internationale, tous ceux qui s'intéressent aux développements de la statistique publique. La 18e conférence se tiendra à Cracovie du 26 au 28 avril 2022. La pandémie de la Covid-19 qui a posé d'importants défis aux producteurs et a renouvelé l'intérêt pour les données marquera bien évidemment cette 18e édition, d'autant plus que la 17e conférence qui aurait dû se tenir à Livingstone (Zambie) en octobre 2020 a dû être reportée et se tiendra sans doute fin 2022. Le thème de cette 18e conférence est *Worthy Information for Challenging Times (Des informations utiles pour des temps difficiles)*. Les personnes intéressées sont invitées à consulter le [site de la conférence](#).

Vie du groupe SEP

Démarrage de la saison 2021 - 2022 des Cafés de la statistique

Le premier *Café de la statistique* de la saison 2021 – 2022 a été organisé le 12 octobre ; son thème était la mesure de l'audience de la presse et notre invité était Olivier Le Van Truoc, professeur associé à Sciences Po, Grenoble.

Deux autres Cafés sont programmés d'ici à la fin de l'année 2021 : le 16 novembre (date à confirmer) sur le thème de la mesure du handicap et de la perte d'autonomie avec Patrick Aubert de la Drees et le 14 décembre (date à confirmer) sur l'économie circulaire avec Matthieu Glachant (École des Mines de Paris). Ces deux Cafés seront organisés en visioconférence.

A partir de janvier, les Cafés reprendront en mode « hybride » dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire en présentiel mais avec la possibilité d'y participer à distance.

Organisation du bureau du Groupe

À la suite des élections des membres du Conseil de la SFdS et de ceux des bureaux de ses groupes spécialisés qui ont eu lieu en mai 2021, le mandat de membre du bureau du groupe Statistique et enjeux publics d'Érik Zolotoukhine a été renouvelé.

La composition du bureau pour la saison 2021/2022 est inchangée par rapport à l'année précédente :

Présidente : Chantal Cases

Secrétaire : Brigitte Belloc

Trésorier : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine

Les autres membres du bureau sont Françoise Dupont, Pierre-Yves Le Corre, André Loth, Antoine Moreau, Marion Selz et Olivier Vasseur. La rédaction en chef de *La statistique dans la cité* reste assurée par Jean-Louis Bodin, non membre du bureau.

Responsable de l'infolettre : Chantal Cases, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine